

Concours « EMPREINTES

Habiter le littoral manchois en 2050, une escale à Genêts

Conseil départemental de la Manche – CAUE 50

Equipe n° 31

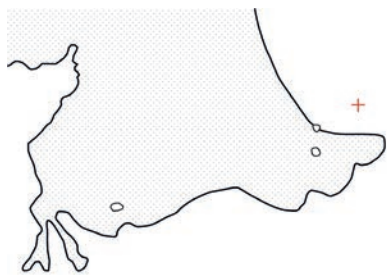
Notice

# À Rez - d'Estran

Récit d'une adaptation de Genêts aux horizons 2050 et 2100

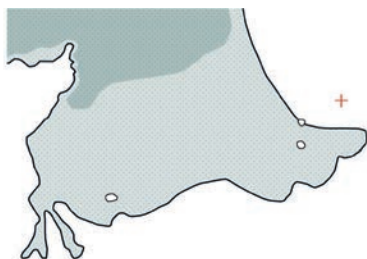


## Une histoire de mouvement :



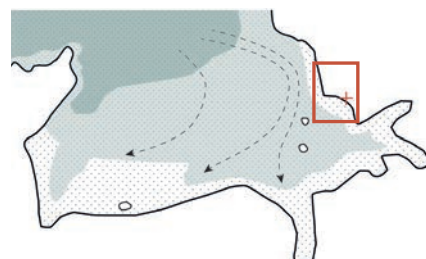
**- 11 000 ans**

Une dépression géographique



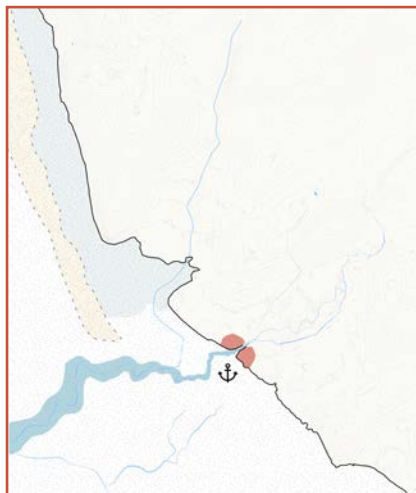
**- 9 000 ans**

Transgression marine, création de la manche et de la baie du Mont-Saint-Michel



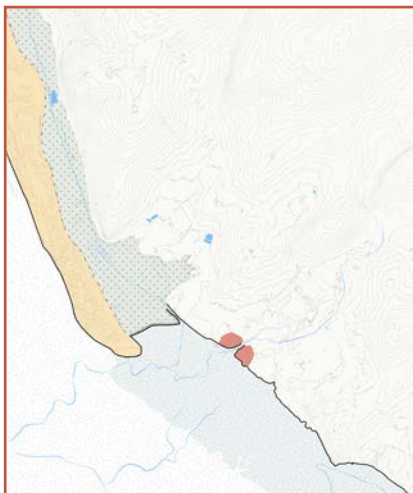
**- 9 000 à - 2 000 ans**

Dynamique sédimentaire (érosion et accretion), hausse du niveau marin apparition progressives du schorre.



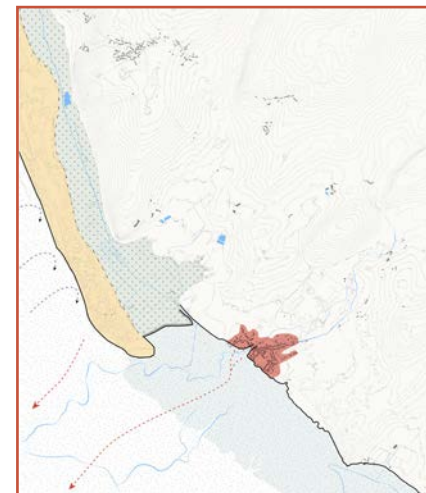
**X<sup>ème</sup> - XVI<sup>ème</sup> siècles**

- «Havre de Genêts», port d'échouage protégé dans l'estuaire du Lerre
- Formation du cordon dunaire de Dragey et développement de prés-salés arrières dunaies



**XVII<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> siècles**

- Ensablement du chenal, fin du port
- Création progressive et exploitation des prés salés en pâture, pêche à pied.
- Poldérisation des marais de la Claire Douve

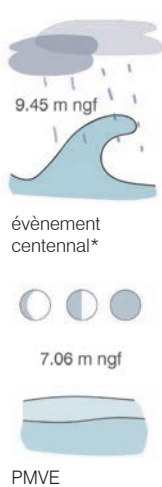
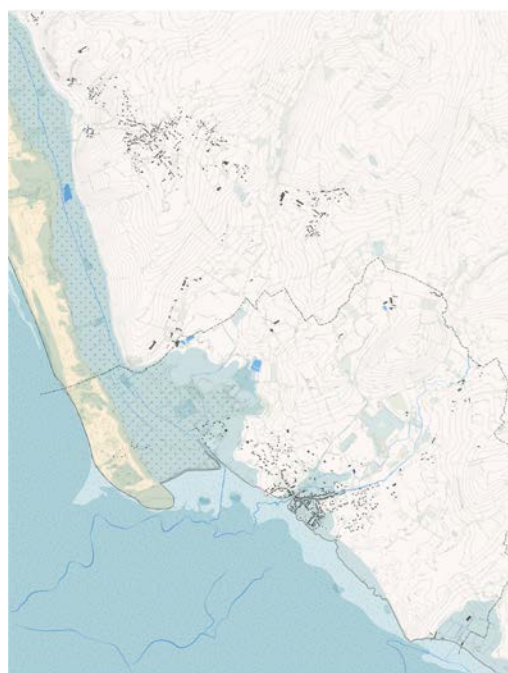


**XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècles**

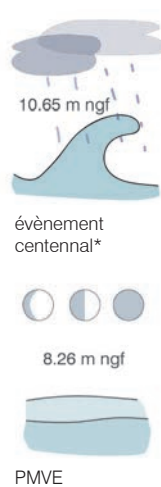
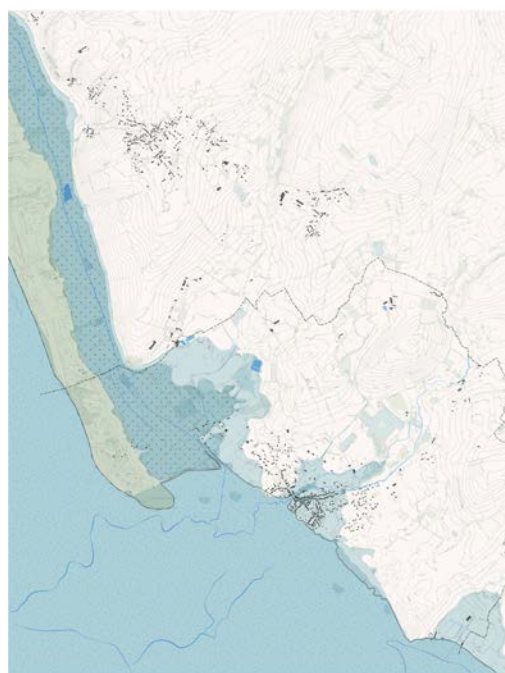
- Essort du Tourisme
- La ville tournée vers le Mont Saint-Michel ( classification Unesco)
- Début d'une dynamique érosive sur les dunes de Dragey

## XXI<sup>ème</sup>-XXII<sup>ème</sup> : une nouveau chapitre

**Horizon 2050 : + 0,5 m**



**Horizon 2100 : + 1,8 m**





La baie du Mont-Saint Michel est un territoire en mouvement. Depuis sa création, il y a environ 9 000 ans, elle n'a de cesse d'évoluer entre érosion, sédimentation, hausse et baisse du niveau des mers. Les activités et implantations humaines le long de ses rivages se sont adaptées au fil des siècles à une géographie changeante. L'histoire de Genêts en est le témoin. Profitant du havre offert par l'estuaire du Lerre, le bourg est d'abord un port d'échouage, puis, face à l'atterrissement progressif de l'estran, les habitant·es se tournent vers le pâturage, la pêche à pied ou encore la mise en culture des marais de la Claire Douve. Le XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle apportent un tourisme pittoresque puis balnéaire tourné vers la figure séculaire du Mont-Saint-Michel. Aujourd'hui, c'est une nouvelle étape de l'histoire de la baie et de Genêts qui s'ouvre. Celle du réchauffement climatique et de l'augmentation du niveau des mers qui viennent modifier une fois encore le visage du territoire, ses usages, son économie.

A l'horizon 2100, le GIEC Normand, prévoit en effet une augmentation jusqu'à 1,8 m du niveau marin. Celle-ci se fait progressivement jusqu'en 2050 (+ 0,5 m) puis s'accélère dans la seconde moitié du siècle. De notre point de vue, l'impact sur la vie du territoire suit deux temporalités. La première est «*exceptionnelle*», de l'ordre de l'aléa. Elle concerne des événements météorologiques importants associés à de grandes marées qui favoriseront les épisodes de submersions et d'inondations que la commune a déjà connus dans son histoire. La seconde est plus «*quotidienne*» et concerne l'évolution du niveau marin ainsi que l'augmentation de la fréquence des grands coefficients de marée au cours du siècle (jusqu'à 1 fois par semaine). Ces deux temporalités sont deux paramètres que nous choisissons de mobiliser afin de regarder le territoire de Genêts aux horizons 2050 et 2100.

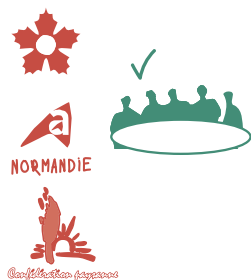
En plus de la submersion et des inondations, les phénomènes d'érosion, de remontées de nappes et d'augmentation du gradient de salinité impactent également le littoral genétais. C'est ainsi l'ensemble de l'épaisseur littorale et de ses enjeux qui sont concernés. La remise en cause de bâtiments et/ou d'activités touristiques, agricoles, résidentielles, économiques et patrimoniales sont l'occasion de s'interroger sur leur devenir. Ainsi, la disparition du Bec d'Andaine à l'horizon 2100 pose la question de la forme du tourisme et de son articulation à la vie de la commune. La salinisation et l'augmentation des températures bousculeront l'agriculture littorale, alors vers quelles pratiques respectueuses des écosystèmes, se tourner ? A quoi peut ressembler la vie quotidienne en 2050, en 2100 alors qu'une partie du bourg sera exposé à une submersion périodique ? Genêts est une commune rurale et littorale de taille modeste dont l'attractivité sera relative. Sur quelles ressources s'appuyer ? Quelle mutation peut être enclenchée ? Enfin, comment envisager la valorisation et la transmission du patrimoine qui fait l'identité de Genêts si celui-ci est impacté ? L'ensemble de ces préoccupations montre bien que l'adaptation du territoire doit faire l'objet d'un projet cohérent, d'un récit qui articule conditions environnementales, projets spatiaux, acteur·ices, processus, ressources, et usages afin de se projeter et d'esquisser un avenir désirable.

C'est ce que nous proposons en construisant un projet qui **accepte et tire parti** de la submersion, organise une recomposition des entités impactées. La baie est rythmée par le flux et reflux, permettant des usages très différents à marée haute et à marée basse. C'est cette spatio-temporalité qu'il nous semble essentiel de saisir. Cela permet en effet d'envisager la submersion comme la mise en place d'un **nouvel estran**. Et donc de déconstruire la peur qu'elle peut engendrer, tout en ne négligeant pas son impact sur les enjeux bâtis et économiques. Surtout, cela permet d'imaginer d'autres usages pour ce territoire submersible. L'établissement humain en baie du Mont-Saint-Michel s'est en effet toujours adapté aux transformations au cours des siècles. En résultent une histoire et une culture singulières qu'il s'agit de prolonger. Pour nous, cela passe notamment par l'élaboration d'une culture du risque. Plus encore, un programme de médiation doit être mis en place pour sensibiliser les acteur·ices et les habitant·es de la commune mais également s'appuyer sur leurs propres connaissances, organiser une participation citoyenne sans laquelle le projet de recomposition ne peut s'effectuer.

# Horizon 2050




Le phénomène d'érosion observé sur les dunes de Dragey depuis la moitié du XXème siècle s'accélère. Les premières brèches se créent et, au fur et à mesure des épisodes tempétueux, la mer pénètre dans les marais de la Claire-Douve. C'est le début de leur maritimisation. Cette mutation s'accompagne d'une gestion nouvelle du territoire. Autrefois protégés pour la qualité écologique de leurs milieux, les dunes et les marais le sont dorénavant comme **espaces de transition écosystémique et d'adaptation du paysage**. Pour le Conservatoire du Littoral et le Symel (Syndicat mixte qui assure la gestion du site), il s'agit d'une expérimentation pour comprendre ces phénomènes mais aussi pour en faire un cas d'école dont les enseignements pourront être mobilisés ailleurs sur les littoraux nationaux. Le Bec d'Andaine, par sa position stratégique, est le témoin et partie prenante de ces changements. Avec la **Maison des Marais**, ce site touristique a pour mission de sensibiliser le public au recul du trait de côte, et à la transformation du paysage. Un réseau d'**itinéraires pédagogiques de randonnée** permet d'observer les changements à l'œuvre, la colonisation par les espèces pionnières ou encore les migrations d'oiseaux. Le sentier littoral est quant à lui relocalisé sur la route du Bec d'Andaine, véritable observatoire entre les deux milieux en transformation. La Maison des Marais est un lieu de médiation à destination du grand public mais également des agriculteur-rices, à travers un **plan d'accompagnement au changement**. Il s'agit d'assurer un dialogue et un partenariat entre les agriculteur-ices et leurs représentant-es, les collectivités et le Conservatoire du Littoral pour un achat de parcelles au droit des brèches, une relocalisation de certaines exploitations et la mise en place d'expérimentations agricoles en milieu marin comme la culture d'algues.



Les transformations ne concernent pas uniquement le Bec d'Andaine et les marais, c'est bien l'ensemble du territoire et particulièrement le bourg historique de Genêts qui est impacté. Les submersions du centre-ville sont des **événements** fréquents qui **rythment l'année**. Le bourg s'est adapté et entretient une **culture du risque**. La **maison du Bourg Estran**, située au bas de la Grand Rue, acquise par la collectivité, en est un haut lieu. C'est en effet dans celle-ci que se déroulent expositions, programmes de sensibilisation, ateliers, réunions publiques et autres dispositifs quant au futur du bourg. Située dans une zone particulièrement sensible à la sub-

Schéma de submersion et d'exposition aux aléas - 2050

 Bâtiments impactés par aléa centennal (200)





mersion et aux inondations du Lerre, à l'image de la Maison des Marais, elle est à la fois le **support du dispositif de médiation et partie prenante du projet**. En effet, par sa propre réhabilitation et adaptation à la submersion, la Maison du Bourg Estran anticipe et préfigure le plan d'adaptation des 200 logements plus ou moins impactés lors des épisodes de submersion à l'horizon 2050. Ce plan demande un travail fin de la part de la collectivité, des médiateur·ices et des maîtrises d'œuvre pour accompagner les habitant·es et reconfigurer les logements au cas par cas.

**La Grand Rue** en est l'expression particulière. Les logements sont adaptés (accès secours, dispositifs de sécurité, réaménagement intérieur et positionnement des pièces de vie à l'étage, réseaux) tirant parti des spécificités du bâti existant (aménagement de combles, création de mezzanines, valorisation d'accès extérieurs en R+1, terrasses, etc.). Les jardins le sont aussi, permettant ainsi de fabriquer une zone tampon accueillant les eaux du Lerre en crue et soulageant ainsi son exutoire. Cette intervention permet également de donner à voir le cours d'eau et ses fluctuations, et par cela de rendre perceptible le risque. La rue elle-même fait l'objet de nouveaux aménagements. La création d'une noue assurant infiltration des eaux pluviales et ressuyage est l'occasion de repenser le profil de la rue en donnant plus de place aux modes doux, en encadrant les stationnements et en repensant un système circulatoire à l'échelle du bourg.

## GR 223

Adapter le bourg de Genêts c'est aussi repenser son espace public en s'appuyant sur ses qualités et singularités. Le réaménagement du **sentier littoral** en est un bon exemple. Rehaussé, il est possible dorénavant d'y cheminer lors des plus grandes marées. Submersible lors d'aléas majeurs, le sentier et son glacis planté joue un rôle de brise-lames et limite la submersion du bourg par franchissement par paquets de mer. Le sentier littoral est un espace public majeur de Genêts. Itinéraire privilégié de promenade, il est l'expression de la relation du bourg au schorre et au paysage de la baie. En s'adaptant à la géographie du bourg, sa forme évolue et propose rampe, assises, placette et point de vue sur la baie. Le sentier littoral assure ainsi une **continuité** entre d'une part l'espace habité des rues et des jardins, délimité par des murets, et d'une autre part l'estran.



Une étape essentielle de cette promenade est la **place des Halles** réaménagée. Elle accueille une station vélo, des stationnements PMR, des toilettes, un bar. Avec l'office du tourisme maintenu dans l'ancienne chapelle, et de grands emmarchements descendant vers les prés-salés, c'est une **escale** ouverte sur la baie. C'est en effet là que partent les traversées pour rejoindre à pied le Mont-Saint Michel, en empruntant le long ponton qui permet d'accéder aux grèves tout en préservant le schorre. Inscrite dans le bourg, cette programmation touristique, qu'autrefois proposait le Bec d'Andaine, se veut différente. Les accès voitures sont limités, des parkings sont placés aux entrées du bourg. Il ne s'agit plus de différencier vie quotidienne et tourisme mais bien de penser la **valorisation du cadre de vie de la commune**. C'est pourquoi la place des Halles est aussi le lieu où s'organise la Nouvelle Fête de l'Estran. Profitant des marches comme gradins et de la plateforme comme scène, des concerts peuvent être organisés face à la baie. Le rassemblement peut s'étendre jusqu'au bord des prés salés. C'est une autre manière de constituer une culture singulière d'habiter Genêt.

# Horizon 2100

## GR 223




La baie a changé. Le niveau de la mer s'est élevé, avoisinant les deux mètres supplémentaires par rapport au siècle dernier. Les dunes de Dragay ont disparu et les marais de la Claire-Douve ont achevés leur mutation : dorénavant une étendue de pré-salé borde les côteaux. Si le Bec d'Andaine a été dés-aménagé, de nouvelles activités prennent place dans le schorre. Les troupeaux peuvent revenir et profiter d'une nouvelle pâture. Les cultures d'algues se sont développées et profitent du flux et reflux de la marée pour remplir leurs bassins. Les activités agricoles sont raisonnées et veillent à la préservation du schorre et de sa biodiversité importante. Le long du **nouveau rivage**, le sentier littoral emprunte l'ancien chemin pédagogique des marais en mutation. Gravissant les côteaux, il rejoint le promontoire du Brion, jouissant d'une vue imprenable sur le paysage de la Baie et du Mont-Saint-Michel.



Le Bourg de Genêts est lui aussi soumis au **rythme quotidien des marées**. L'augmentation du niveau de la mer a modifié la fréquence des marées de vives eaux. Désormais le port et une partie de la Grand Rue sont régulièrement submergés (environ une fois par semaine). **La Maison du Bourg Estran**, en plus de poursuivre le plan d'adaptation pour les logements nouvellement impactés en cas d'aléa, assure un **nouveau programme de médiation** visant à accompagner la mutation de la partie basse de la Grand Rue. Ce projet s'appuie sur une **stratégie foncière** menée depuis plusieurs décennies par la commune, la communauté de commune et les services de l'Etat. S'aidant de la loi « Climat et Résilience » il s'agit de préempter les habitations pour anticiper la délocalisation des résidences principales. L'acquisition des biens peut se faire grâce au concours d'investisseurs (Collectivités, Etat, Banques des Territoires, etc.) et par le biais d'un Etablissement Public Foncier (EPF). Une recomposition foncière est mise en place afin de rassembler les maisons en plusieurs unités.

Il s'agit en effet, en s'appuyant sur les phénomènes naturels, de transformer le bas de la Grand-Rue en une rue dans un estran, une **rue-criche**. Les rez-de-chaussée des bâtiments sont partiellement déconstruits. Grâce à de larges frangements, le front bâti de la Grand Rue devient poreux pour ne pas entraver la circulation hydraulique à marée haute. A marée

Schéma de submersion et d'exposition aux aléas - 2100

-  Bâtiments submergés régulièrement à marée haute de vives eaux (65)
-  Bâtiments nouvellement impactés par aléa centennal (25)
-  Bâtiments déjà adaptés







basse, les rez-de-chaussée sont des espaces communs appropriables. Les étages sont recomposés en hébergements « insolites ». La Maison du Bourg Estran préfigure, à nouveau, par sa propre transformation celle des autres bâtiments.

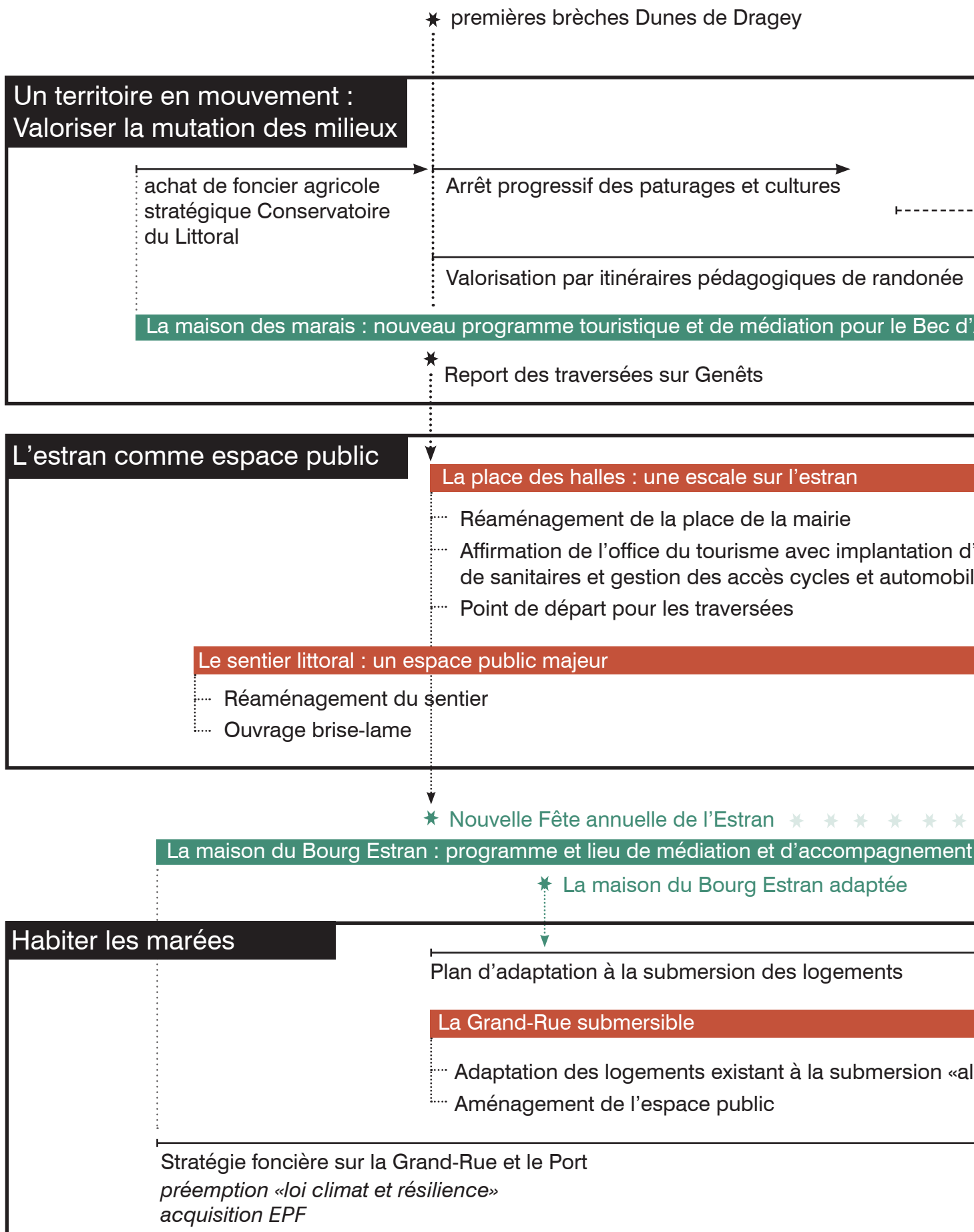
La végétation des jardins s'est transformée laissant apparaître un **pay-sage singulier et halophile**. Il en est de même pour l'espace public de la rue dont la noue est devenue une large criche, chenal guidant l'eau lors du jusant. Le bas de la rue est désormais accessible uniquement aux cycles et aux piétons. Un nouveau système viaire est mis en place. La rue du prieuré assure la communication quotidienne de part et d'autre du Lerre et dessert les nouveaux logements accueillant les habitants délocalisés. Ces derniers ont été construits en partie en réutilisant les pierres des rez-de-chaussée déconstruits. En plus d'une logique vertueuse de réemploi, il s'agit également de valoriser un savoir faire patrimonial.

Le bourg historique et patrimonial est, à l'horizon 2100, fortement impacté et transformé par la montée des eaux. **Le port de Genêts** en est l'expression particulière. La déconstruction du pont permet de dé-canaliser le Lerre et d'élargir son embouchure. Les bâtiments autour, fortement exposés, sont partiellement déconstruits. Et, en se servant de leur structure, un espace public singulier est créé. Il est submersible, propose de déambuler dans l'estran, de s'y assoir, offre des vues sur la Baie et le Mont et enfin fabrique **un lieu éminemment patrimonial**. En effet, en adéquation avec le Plan Paysage, ce qui fait patrimoine est bien cette relation singulière à la Baie. C'est-à-dire, un rapport qu'entretient l'architecture avec le paysage mouvant et mystique de l'estran mais également des usages, une économie adaptée à cette géographie.

L'adaptation nécessaire de Genêts au changement climatique et à la hausse du niveau marin, est l'occasion de construire un projet de territoire mais également de valoriser et développer une culture locale. Non seulement celle-ci est une culture du risque mais aussi une façon d'habiter, de pratiquer, de visiter ces lieux entre terre et mer.

Le port estuaire, collage





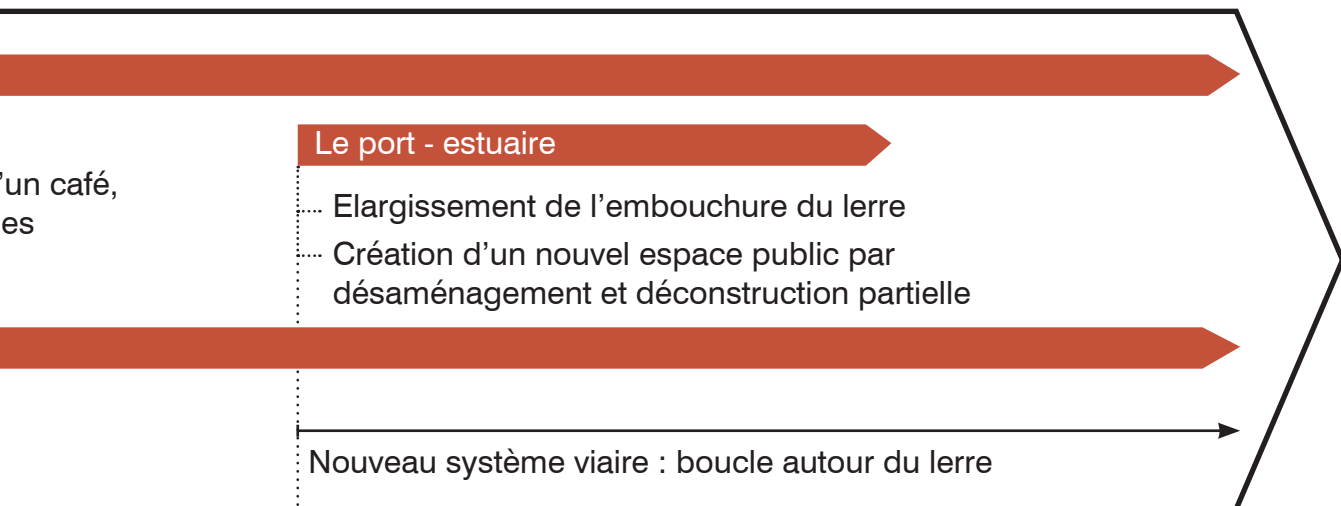
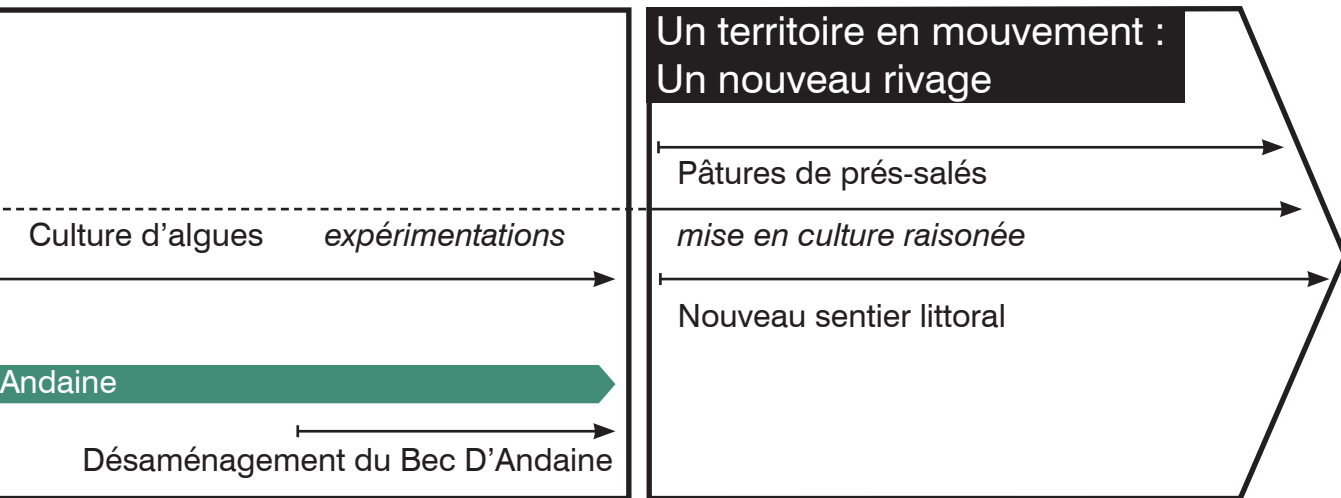


horizon  
2050

horizon  
2100

+0,5 m

+1,8 m



pour le bourg de Genêt

